

Compétences des Commissions Compétitions SENIORS et JEUNES	
Infraction	Pénalités automatiques
Licence manquante	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Dérogation de moins de 15 jours ou absence de réponse dans les 12 jours ouvrés à une demande de dérogation	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Envoi tardif de la FDM ou de la feuille e-Marque (+24h)	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Non transmission de la liste des brûlés et des équipes personnalisées à la Commission de contrôle	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Non respect des règles de participation Non respect de la liste des brûlés et des équipes personnalisées	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Défaut de surclassement	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Nombre de mutés ou type de licences autorisées supérieur au nombre autorisé	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Type de licence non autorisé pour un joueur	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Type de licence non autorisée pour un entraîneur	1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 20€ (par manquement constaté sur la FDM)
Non respect des règles de participation Absence ou suspension d'autorisation à participer	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Participation d'un joueur ou d'un entraîneur suspens ou interdit de participer aux manifestations sportives	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Qualification au-delà du 30 novembre (pénalités sous réserve de validation FFBB)	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Titre de séjour périmé	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect de l'article 20 RSG Inscription sur la feuille de marque d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation	1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 50€ (par manquement constaté sur la FDM)
Non respect de l'article 20 RSG qualification à la date de la rencontre d'un joueur Non	Perte par pénalité de la rencontre (championnat SENIORS uniquement) ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Non respect du minimum de joueurs du club porteur dans une inter équipe ou une entente (Règlement CTC)	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Absence d'un Délégué de club	Pénalité financière Dispositions Financières) (Cf.
Absence OTM toutes catégories	Pénalité financière Dispositions Financières) (Cf.
Forfait simple et Coupe Crédit Mutuel) (Championnat	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières) et 0 point au classement
Dettes auprès de FFBB/LR/CD avant le début de l'engagement	Refus d'engagement
Equipe déclarant forfait général après la publication des calendriers définitifs JEUNES (clôture de saisie des clubs)	Pénalité financière (cf. dispositions financières) ET Perte du droit sportif de cette équipe pour la saison suivante en championnat départemental
Equipe déclarant forfait général après la publication des calendriers définitifs SENIORS (clôture de saisie des clubs)	Pénalité financière (cf. dispositions financières) ET Perte du droit sportif de cette équipe pour la saison suivante en championnat départemental
Deux notifications distinctes de rencontres perdues par pénalité et/ou de rencontres perdues par forfait simple	Forfait général (néanmoins les forfaits prononcés et motivés par des cas COVID ne seront pas comptabilisés pour l'application de cet article)
Rencontre non parvenue à son terme réglementaire	Match à jouer ou match perdu par pénalité à l'encontre de l'un ou des deux clubs ou validation du résultat
Salle non classée	Refus d'engagement
Non respect de l'article 20 RSG Inscription sur la feuille de marque d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation	2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier disciplinaire
Inscription sur la feuille de marque d'un licencié ayant deux fonctions (art. 20 RSG)	Pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Inscription d'un joueur après le début de la rencontre	Pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Type de licence non autorisée pour un entraîneur	2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier disciplinaire
Tout autre cas non prévu	Dossier disciplinaire